



Communiqué de presse

19.01.2015

Les ministres Lydia Mutsch, Nicolas Schmit et Claude Meisch, ont présenté l'édition 2015 du « Girls'Day – Boys'Day »

Le « Girls'Day – Boys'Day », une initiative coordonnée par le service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) avec la collaboration du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de l'Égalité des chances, aura lieu le **jeudi 30 avril 2015**.

Pour de nombreuses professions, un déséquilibre des deux sexes persiste. L'attribution de professions dites "typiques" reflète une optique de stéréotypes: même dans nos sociétés les jeunes continuent à être orientés différemment selon leur sexe (p.ex. formation ou profession "technique" pour les garçons, orientation "administrative" pour les filles).

Pour le Ministère de l'Égalité des chances il s'agit de franchir ces obstacles afin d'offrir les mêmes chances et les mêmes perspectives pour filles et garçons, femmes et hommes.

Le Girls' Day Boys' Day représente une opportunité unique pour rencontrer et sensibiliser les jeunes. Cette journée d'expérience permet par une démarche proactive de les encourager à découvrir toutes les possibilités professionnelles, indépendamment de leur sexe respectif.

En 2014, **217 entreprises** ont participé au projet en déclarant **des places de stage**. Au total, **1068 élèves**, dont 712 jeunes filles et 356 garçons, ont profité du « Girls'Day – Boys'Day » pour découvrir des métiers auxquels ils n'auraient peut-être pas pensé avant cette journée.

Les jeunes âgés de 12 à 20 ans souhaitant participer à l'événement ont 2 possibilités :

- soit chercher eux-mêmes un poste de stage ;
- soit créer un compte d'utilisateur et réserver une offre de stage via le site www.girlsdayboysday.lu entre le 15 janvier 2015 et le 3 avril 2015.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité des chances

Sur ce même site Internet les entreprises ou organismes d'accueil peuvent déclarer, modifier ou réactiver leurs offres à partir du 15 janvier 2015 jusqu'au 3 avril 2015 et vérifier ensuite sur le site si leurs postes sont occupés par des élèves.

L'édition 2015 est soumise à des changements au niveau des périodes d'inscription et de réservation. Ainsi les élèves pourront réserver via le site Internet leur poste de stage aussitôt que ce dernier y aura été déclaré par l'entreprise/l'institution d'accueil.

À cette occasion, les ministres Lydia Mutsch, Nicolas Schmit et Claude Meisch appellent à une large participation des élèves et invitent les entreprises, institutions, services communaux et administrations à accueillir et encadrer ces jeunes participants.

Communiqué par le ministère de l'Égalité des chances